

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DECISION N° 21-2025

en date du 7 avril 2025

portant sur la commande d'un feu d'artifices

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DECIDE

Article 1 – d'accepter la proposition de l'entreprise AUTERIE ARTIFICES pour la fourniture d'un feu d'artifices au prix de 5 600 euros T.T.C.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 14 avril 2025

Pierre HACHIN

Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. HACHIN'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE MARVAL' and 'HAUTE-VIENNE' around the perimeter, with a central emblem that is partially obscured by the signature.